



Flash' Abeilles N°56 Printemps 2021

Bulletin d'information de l'ADA Grand Est

1

SOMMAIRE

Actualités régionales

page 2

- Un démarrage de saison en dents de scie
- Les activités de l'ADA Grand Est
- Une saison aux abeilles : épisode en Grand Est
- Focus sur l'organisation de la filière sanitaire en Grand Est
 - Le vétérinaire apicole au service de l'apiculteur
 - Rappel des procédures nationales
 - Signalez les mortalités massives / troubles de colonies d'abeilles
 - Faites remonter les échecs de médicaments varroa (pharmacovigilance)
 - Transhumances et déclarations

Vie du réseau national

page 9

- ADA France, coordinateur dynamique du réseau
- ApiTech 2020 - Le bulletin technique du réseau des ADA
- L'ITSAP au service des apiculteurs
- INTERAPI – démarrage du plan de filière apicole

Articles thématiques

page 10

- Etat des ruches en sortie d'hiver : enfin une enquête unique
- Mesurer l'infestation Varroa
- Champagne-Ardenne : le projet APILUZ
- Piéger le frelon asiatique au printemps : Comment faire ?
- Etude de la structure économique de la filière apicole française
- Bilan des déclarations de ruchers 2020

Avec le partenariat de :



Suite aux gels, les 1^{ers} bourgeons des pseudo-acacias sont desséchés. La miellée sera-t-elle au rendez-vous ?

Les **FLASH'ABEILLES** sont destinés aux apiculteurs chevronnés comme aux débutants. Ils paraissent au rythme de 2 numéros par an (début et fin de saison). Pour le recevoir (gratuitement et par e-mail), [inscrivez-vous à cette adresse](#).

Pour nos adhérents, un **flash spécial INFO RAPIDE** est envoyé régulièrement pour les informer des actions en cours, des informations techniques et des dernières actualités importantes. Pour le recevoir, [adhérez à l'ADA Grand Est](#).

Pour tous, le [site internet de l'ADA](http://www.adage.adafrance.org) propose de nombreuses informations - www.adage.adafrance.org



Actualités Régionales

Un démarrage de saison en dents de scie

Une alternance de périodes de chaleur et de froid

Alors que le Grand Est battait de nombreux records de chaleur en février, avec des T° supérieures à 20°C, une période de gel intense est survenue au milieu du mois (jusqu'à -14°C à Epinal 88 et -17°C à Mulhouse 68).

En mars, de nouvelles perturbations occasionnaient des chutes de neige importantes et/ou des épisodes de grêle, avant de laisser place à une vague de chaleur « dignes d'un mois de juin » (selon Météo-France) : les T° ont dépassé 25°C pendant 3 à 4 jours, fin mars, soit un écart de +9 à +12°C par rapport aux normales saisonnières.

Un nouvel épisode hivernal s'est ensuite installé en avril avec de la neige et des nuits de gel (selon les secteurs, entre 7 et 17 jours de gel ont été enregistrés en Grand Est).

Le climat est resté frais et pluvieux tout au long du mois de mai (tout du moins jusqu'au 20 mai, date de rédaction de cet article).

En résumé, plusieurs perturbations froides ont contrebalancé la tendance observée ces dernières années d'une augmentation des températures au printemps. Le contraste est fort par rapport à l'an passé : alors qu'en 2020 les floraisons avaient 3 semaines d'avance, elles accusent ce printemps un retard de plusieurs semaines.

Pas de miellée en avril

Le froid, la pluie et le vent ont limité les sécrétions de nectar au strict minimum. Les journées « favorables au butinage » se comptent sur les doigts de la main, pour l'ensemble des mois de mars et d'avril 2021 ! Conséquence : le développement des colonies a stagné, voir régressé en certains endroits. Les apiculteurs ont intervenus pour éviter la famine qui menaçait de mort les colonies d'abeilles (apports de sirop, de candi et/ou de pâtes protéinées).

- **La floraison des fruitiers** a été considérablement ralentie et les arbres ont perdu une partie de leur potentiel floral suite au gel, d'autant plus qu'ils sortaient d'une semaine avec une poussée intense. La filière arboricole accuse des dégâts importants, notamment en Lorraine et Champagne Ardennes sur les mirabelliers et les cerisiers (de 20% à 100% de dégâts selon les secteurs).

- **Concernant les colzas**, des larges surfaces n'ont pas levé ou n'ont même pas été semées suite à la sécheresse de 2020. Cela concerne environ 50% des surfaces de colza de la Marne et 2/3 des surfaces de colza de Meurthe-et-Moselle par exemple. Dans certains secteurs ces parcelles ont reçu des cultures de substitution telles que le

tournesol, ce qui laisse tout de même espérer quelques miellées intéressantes en compensation du manque ressenti au printemps.

Sur les parcelles restantes, la floraison a elle aussi été ralentie en raison du froid mais aussi d'attaques d'insectes qui ont affaibli les cultures.

Début mai, certaines parcelles de colza n'étaient toujours pas en fleur !

« Ça se met doucement à s'ouvrir et à mielloter mais les nuits sont encore fraîches et le vent d'Est demeure », témoignait un apiculteur Lorrain. « La dynamique des colonies d'abeille se lance : les élevages donnent de meilleurs résultats et on voit maintenant les abeilles se mettre à bâtir. La pose des hausses va pouvoir enfin s'envisager ».

2021 s'annonce comme une saison très courte

Début mai, certains fruitiers se remettent à fleurir tandis qu'arrivent les aubépines et les sorbiers. Si certains apiculteurs espèrent encore faire de belles récoltes, d'autres anticipent une météo qui resterait défavorable et visent maintenant la miellée d'été, en « profitant » de la période pour faire des essaims à la place de faire du miel.

La miellée d'Acacia sera-t-elle compromise ?

Le gel d'avril a aussi occasionné d'importants dégâts sur les faux-acacias, dont les 1^{ers} bourgeons portent les futures fleurs. Ces bourgeons ont « cramé » dans de nombreux secteurs, faisant craindre une forte perte du potentiel floral, voir une miellée complètement compromise. La situation est très variable suivant les secteurs et les départements du Grand Est les plus touchés semblent être l'Aube et la Marne.

Ailleurs en France, le constat est le même. Voir le reportage sur France INFO :

« [Gel : Les apiculteurs dans la tourmente](#) ».

Enfin, signalons une situation hydrique préoccupante, fin avril, suite à un déficit pluviométrique de plus de 50% sur la région. Les niveaux étaient déjà très bas, « semblables à ceux d'un mois de juillet », notamment en Lorraine et en Champagne (le massif Vosgien présentait une meilleure situation suite aux chutes de neige de l'hiver). Les pluies récentes, intenses, du mois de mai viennent contrebalancer ce déficit hydrique important.

Les activités de l'ADA Grand Est

Bilan de l'année 2020

• Les actions phares de 2020

Les actions menées suivent le plan stratégique pluriannuel 2019-2022

Structuration et développement de la filière apicole

- Rencontre des apiculteurs en région
- Coordination avec le GDS Grand Est et le GTV Grand Est
- Proposition de créer un Comité de filière
- Communication dans les journaux agricoles de la région

Assistance technique et formations

- Appui individuel aux apiculteurs
- Appui collectif (transfert d'informations, enquêtes mortalités,..)
- Organisation d'évènements : 3^e journée technique, voyage d'étude
- Catalogue de formation étoffé
- Organisation d'une commande groupée de matériel
- Nouveau : expérimentation sur la gestion de varroa en hiver (projet sur 3 ans)

Développement d'un environnement favorable aux abeilles

- Conseil technique
- Distribution de semences
- Accompagnement à la recherche de financement
- Tarif préférentiel pour l'analyse de cire

Soutien à la production locale

- Animation de l'ODG Miels d'Alsace

Fonctionnement de l'association

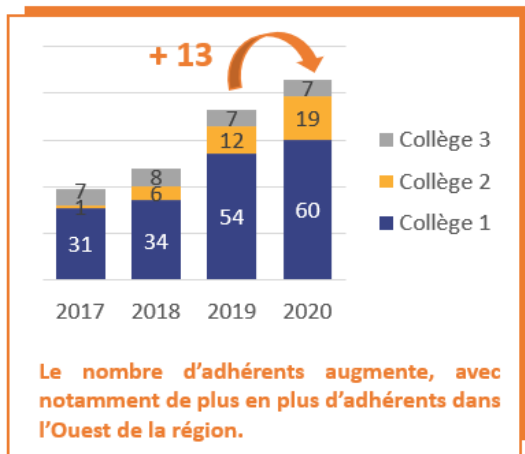
- Documents RH nécessaires en tant qu'employeur

3

• Vie de l'association

- **Février 2020 : Embauche par l'ADA Grand Est d'Alexis Ballis, conseiller apicole** (auparavant salarié de la Chambre d'Agriculture d'Alsace)

Augmentation du nombre d'adhérents



Mise en place et suivi des actions par des commissions composées d'adhérents

7 Commissions
Fonction employeur
Communication
Valorisation des productions
Sanitaire
Bols alimentaires
Journées techniques et formations
Collège 3 : structures associatives de loisir

Les formations de l'automne-hiver 2020/2021

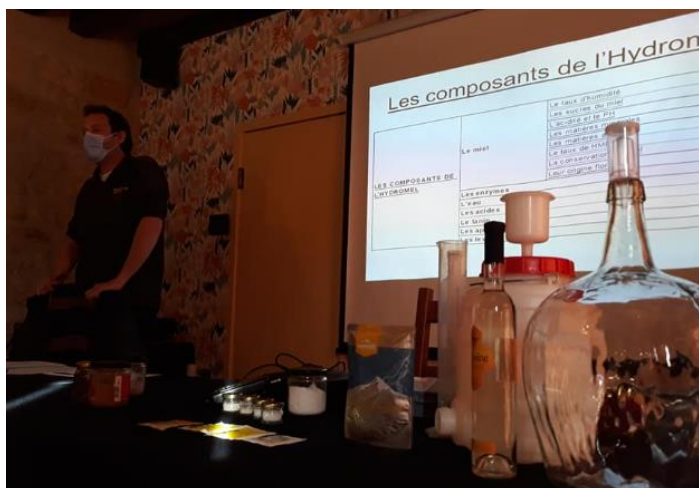
L'ADA Grand Est souhaite que la formation continue de ses adhérents soit à présent une de ses priorités.

A partir des besoins exprimés lors des réunions et des formations, le conseil d'administration et les salariés ont élaboré un **programme complet de formations**, réparti au mieux sur l'ensemble de notre région.

Ces journées se sont dérouleront dans les villes centrales de la région pour faciliter l'accès à chacun : **Vitry-le-François, Nancy, Obernai**. Nous avons sollicité pour vous **des intervenants reconnus** pour leur expertise, leur pédagogie et leurs connaissances du terrain.

- ✓ **7 thématiques**
- ✓ **17 jours de formations**
- ✓ **135 participants**

- ➔ **Qualité des intervenants jugée : « Excellente » ou « Bonne »**
- ➔ **Utilisation des acquis sur l'exploitation : « Tout ou Nombreux points » à 90%**
- ➔ **Formation la plus appréciée : « La nutrition des abeilles » par Apinov**



Formation pratique à la fabrication d'HYDROMEL avec Xavier Renotte, qui nous abreuvé de conseils d'expert.



Atelier pratique SUIVI VARROA au rucher école de Moiremont (Marne).

Assemblée Générale 2020

L'Assemblée Générale de l'ADA Grand Est s'est tenue le 26 janvier dernier en visio-conférence. Ce moment d'échanges avec les adhérents a été l'occasion de faire le point sur l'année 2020.

Election du Conseil d'Administration

Le bureau et le conseil d'administration se sont enrichis de nouveaux membres, comportant à présent respectivement 6 et 14 personnes.

La répartition entre les collèges est la suivante :

- 7 membres du collège 1 (professionnels)
- 1 membre du collège 2 (pluri-actifs)
- 6 membres du collège 3 (associations professionnelles et de loisir).

Le CA est composé de 10 apiculteurs AMEXA, ce qui permet de respecter les statuts requérant un minimum de 2/3 de professionnels.

C'est une satisfaction de voir que le conseil d'administration comporte des apiculteurs de l'ensemble de notre région.

2021 : déploiement de l'accompagnement des apiculteurs

L'accompagnement des exploitations apicoles

De nouveaux projets pour votre exploitation ? Des difficultés en sortie d'hivernage ou en saison ? En complément de l'appui collectif (formations, journée technique, ateliers, ...), l'ADA Grand Est souhaite développer l'accompagnement des adhérents selon les besoins.



Appui individuel : 1 visite possible par an

Un conseil individuel vous est proposé comprenant la visite possible de votre exploitation, en fonction de vos besoins et attentes individuelles.

Visite-bilan	Mise en conformité réglementaire	Appui à la gestion de varroa
<ul style="list-style-type: none"> • Bilan de l'état de ruchers • Appui à l'organisation de la saison • Aide à la conduite d'élevages • Préparation de l'hivernage • Organisation des bâtiments : miellerie... • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Document Unique • Plan de Maîtrise et traçabilité • Etiquetages • Registre d'élevage • Cahier de miellerie • Transhumance • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Comptage « varroa » : lavage des échantillons, comptage des varroa et analyses personnalisées • Aide à la comparaison de méthodes



Semis mellifères

Nous vous accompagnons aussi dans vos projets !

Un regard extérieur pour améliorer les points clés de l'exploitation

Appui collectif : échanges en visio

Format : de 8h à 9h à chaque moment clé

- ❖ Gestion de Varroa
- ❖ Elevage et sélection
- ❖ « Récemment Installés »



Ces rencontres permettront le partage de savoir-faire, l'amélioration des connaissances, l'acquisition de techniques et le réajustement des pratiques de chacun.

Groupe de Sélection

Vous êtes un groupe d'adhérents effectuant un travail commun de sélection ?

→ Nous pouvons vous accompagner dans l'animation de votre groupe.

« Une saison aux abeilles » : épisode en Grand Est

Un épisode de la série « Une saison aux abeilles » s'est déroulé en Grand Est, chez un apiculteur Alsacien engagé dans des démarches de développement des ressources mellifères, avec ses voisins agriculteurs.

Amélie MANDEL (ADA Grand Est) y présente les divers aménagements agricoles possibles ainsi que des exemples concrets d'**accompagnement des agriculteurs** dans la réalisation de ces actions selon leurs besoins et objectifs respectifs.



⇒ Voir l'épisode « [Une saison aux abeilles : la clé de nos champs](#) »

Focus sur l'organisation du sanitaire en Grand Est

Le sanitaire est un sujet essentiel et incontournable pour tous les éleveurs.

En tant qu'éleveurs d'abeilles, les apiculteurs ne dérogent pas à la règle et la gestion des maladies est au cœur de nos préoccupations. Maladies du couvain, virus, parasites varroa ... Afin de diffuser au mieux les connaissances

techniques, les différentes instances apicoles de la région agissent de façon coordonnée.

Ce partenariat se traduit par des actions communes et des échanges techniques qui nous permettent en retour de vous communiquer des informations pertinentes et adaptées aux actualités.

6

Présentons les intervenants du Grand Est sur le sanitaire apicole :

Groupement de Défense Sanitaire Apicole (GDSA)

Structures départementales en charge du Plan Sanitaire d'Élevage (PSE), qui propose un accompagnement collectif aux apiculteurs adhérents :

- Actions de formation et d'information,
- Visites sanitaires quinquennales,
- Commandes de médicaments vétérinaires.

Les GDSA disposent pour cela de Techniciens Sanitaires Apicoles (TSA), sous l'autorité d'un vétérinaire-conseil.

La section apicole du GDS Grand Est

- Coordonne les GDSA de la région.

A signaler ce printemps : l'arrivée de Floriane Kondratow, coordinatrice de la section apicole du GDS Grand Est.

Les praticiens vétérinaires

Accompagnent individuel des apiculteurs souhaitant adapter/compléter les actions de lutte prévues au PSE (ou n'adhérant pas à un GDSA).

- Réalisation de diagnostics et de préconisations de traitements.

Voir la liste des vétérinaires formés à l'apiculture, en Grand Est.

Groupement Technique Vétérinaire du Grand Est (GTV Grand Est)

- Coordonne les actions relevant du domaine de la médecine vétérinaire.
- Actions de formation et d'informations des praticiens et des apiculteurs.

Les services vétérinaires (DDCSPP)

- Gestion des obligations réglementaires (déclarations de transhumance, déclarations d'activités, etc.).
- Gestion des procédures d'enquête dans le cadre des Mortalités massives aigües (voir article ci-dessous).

ADA Grand Est

Organisme régional du réseau national ADA France. Lieu de ressources et d'accompagnements des apiculteurs et de la profession (voir article « activités de l'ADA »).

Actions touchant au sanitaire :

- Enquête annuelle mortalités/sortie d'hiver,
- Diffusion d'informations et documents (voir encadré),
- Formations spécialisées,
- Essais techniques sur l'efficacité de médicaments (en cours : étude nationale « L'hiver de varroa »),
- Suivi de l'infestation Varroa (appui aux autoévaluations de l'infestation ; appui à l'évaluation des stratégies de lutte).

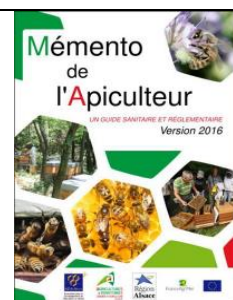
Des documents pour s'y retrouver

De nombreux livres et références existent sur l'apiculture. L'ADA Grand Est vous propose en accès libre un guide technique, sanitaire et réglementaire, à destination de tous les apiculteurs :

[Lien vers le Mémento de l'apiculteur](#)

En complément, une série de 10 fiches techniques vous résumant différents sujets tels que **l'évaluation de l'infestation varroa**, les **règles de désinfection** du matériel ou encore la réalisation d'**apports nutritifs** aux colonies d'abeilles :

[Lien vers les fiches techniques apicoles](#)



➤ Le vétérinaire apicole au service de l'apiculteur - Article proposé par le GTV Grand Est.

Alors que la saison apicole redémarre, nous avons tous conscience que la dynamique de multiplication du varroa va elle aussi reprendre activement. Afin de la maîtriser, les apiculteurs ont à leur disposition de nombreux outils et partenaires : différentes techniques de **comptage du varroa**, différentes techniques de **maîtrise zootechnique** et **médicamenteuses**, différentes sources de **conseils pour s'adapter** à cette gestion de plus en plus technique.

Les vétérinaires apicoles de la région Grand Est sont aux côtés des apiculteurs pour les conseiller sur différents plans :

- **Pour les apiculteurs adhérents à un Plan Sanitaire d'Élevage (PSE)**, via leur adhésion à un GDSA, les vétérinaires-Conseil structurent déjà l'action préventive anti-varroa définie dans le PSE (prescription des médicaments antiparasitaires homologués avec des protocoles de prévention collective adaptés à vos besoins). En cas de question relative aux médicaments (efficacité, protocoles/ dosages, ...), ces vétérinaires sont les interlocuteurs de première intention pour les apiculteurs.



Pour autant, un apiculteur qui constaterait un manque d'efficacité des traitements engagés dans le cadre du PSE peut avoir besoin de solliciter un vétérinaire apicole pour mettre en place une stratégie d'intervention « curative » et, de fait, non autorisé dans le cadre du PSE.

- **Les apiculteurs n'adhérant pas à un PSE** peuvent solliciter un vétérinaire apicole pour mettre en place des mesures de gestion antiparasitaire adaptées aux besoins de ses ruchers.
- **Enfin, les apiculteurs souhaitant un suivi plus global des ruchers et des productions apicoles** peuvent aussi solliciter un vétérinaire apicole. Ce regard sanitaire extérieur pourra structurer différentes stratégies sanitaires sur du moyen terme :
 - Traitements curatifs complémentaires contre le varroa

- Gestion de morbidités ou mortalités anormales
- Gestion des colonies faibles avant ou après hivernage
- Certification d'essaims...

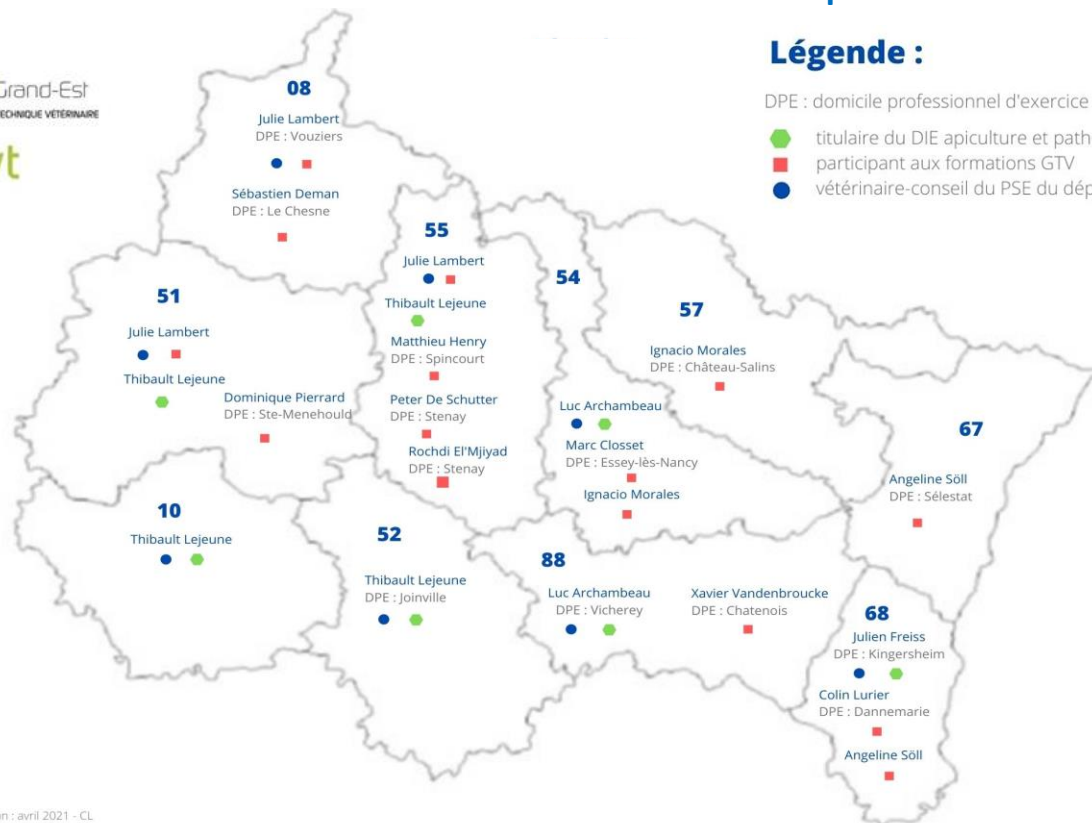
Conformément à la réglementation, le vétérinaire apicole fera alors le point avec l'apiculteur pour mieux connaître son rucher et ses objectifs afin de mettre en place les mesures de correction adaptées en intégrant les contraintes réglementaires, médicamenteuses et sanitaires actuelles pour d'optimiser la rentabilité des ruchers.

7

Bonne saison apicole à tous !

*Dr Thibault Lejeune,
correspondant régional api culture pour le GTV Grand-Est*

Coordonnées des vétérinaires formés en apiculture



Légende :

- DPE : domicile professionnel d'exercice
- titulaire du DIE apiculture et pathologies apicoles
- participant aux formations GTV
- vétérinaire-conseil du PSE du département

Création : avril 2021 - CL

Vétérinaire	Cabinet vétérinaire	Coordonnées	Tèl.
ARCHAMBEAU Luc	Vicherey (88)	scp.vetovicherey@orange.fr	03 29 06 40 46
CLOSSET Marc	Essey-lès-Nancy (54)	clinique@gremillon-vet.fr	03 83 29 47 48
DE SCHUTTER Peter	Stenay (55)	cabinetveterinairestenaymouzon@orange.fr	03 29 80 62 19
DEMAN Sébastien	Le Chesne (08)	veterinaires.bairon-le.chesne@orange.fr	03 24 30 15 71
EL'MJIYAD Rochdi	Stenay (55)	cabinetveterinairestenaymouzon@orange.fr	03 29 80 62 19
FREISS Julien	Kingersheim (68)	stien-freiss@orange.fr	03 89 52 52 04
HENRY Matthieu	Spincourt (55)	veterinairehenry@gmail.com	03 29 85 91 22
LAMBERT Julie	Vouziers (08)	veto5vallees@orange.fr	03 24 71 86 99
LEJEUNE Thibault	Joinville (52)	cliniqueveterinaire.durongeant@laposte.net	03 25 94 12 78
LURIER Colin	Dannemarie (68)	rurale68@gmail.com	03 89 07 26 00
MORALES Ignacio	Château-Salins (57)	veto.chateausalins@orange.fr	03 87 01 03 32
PIERRARD Dominique	Sainte-Menehould (51)	clinivet.hautesource51@orange.fr	03 26 60 86 72
SÖLL Angeline	Sélestat (67)	a.soll@reseaucristal.fr	06 43 72 02 49
VANDENBROUCKE Xavier	Chatenois (88)	veto.chatenois@orange.fr	03 29 94 50 20

➤ Rappel des procédures nationales

Signalez les mortalités massives / troubles de colonies d'abeilles

Si vous observez des mortalités importantes et/ou des troubles sur vos colonies, utilisez le dispositif national du **réseau de surveillance des troubles des abeilles**.

Contactez la DD(CS)PP de votre département (ou l'ADA ou le GDSA, qui transmettra). Cette procédure ne coûte rien aux apiculteurs.

Attention : n'attendez pas ! Il est important de signaler ces troubles immédiatement, afin de pouvoir lancer les visites par les agents de la DD(CS)PP au plus tôt (dans les 48h) et donc de maximiser les chances de pouvoir mettre en évidence d'éventuels résidus dans le cas d'une intoxication avérée.

8

- [Plus de détails sur notre page « Réagir en cas d'intoxication »](#)

Faites remonter les échecs de médicaments varroa (pharmacovigilance)

Une seconde procédure nationale vous permet de faire remonter les éventuels échecs liés aux médicaments anti varroas : c'est la **pharmacovigilance vétérinaire**. Cette procédure permet de détecter le plus rapidement possible tout effet indésirable afin de prendre ensuite les mesures adéquates de gestion des risques.

Ces déclarations peuvent se faire en moins de 5 minutes sur le site de l'ANSES (ou par courrier) :

- <https://pharmacovigilance-anmv.anses.fr/>
- [Consulter le tuto](#)

QUE FAUT-IL DECLARER ? (Source ANSES)

- Les effets indésirables sur les animaux ou sur les êtres humains
- Les suspicions de manque d'efficacité,

- Les problèmes de temps d'attente et de résidus de médicament vétérinaire dans les aliments,
- Les problèmes environnementaux liés à un médicament vétérinaire.

L'ANMV et la DGAL précisent que les déclarations de pharmacovigilance peuvent aussi concerner les éventuelles difficultés d'utilisation (praticité).

RAPPEL

Il existe en France 14 produits de lutte contre le varroa qui disposent d'une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché). Actuellement, très peu de déclarations de pharmacovigilance ont été remontées sur ces produits. Par conséquent peu d'éléments sont disponibles pour démontrer et soutenir le besoin d'alternatives.

Transhumances et déclarations

Tout déplacement de colonie d'abeille **à l'extérieur du département d'origine** doit faire l'objet d'une déclaration de transhumance, envoyée aux services vétérinaires du département de destination dans les jours qui suivent le transport (arrêté du 23-12-09).

Cette formalité n'est pas requise lors du retour des abeilles dans le département d'origine (Arrêté du 11 août 1980 relatif à la lutte contre les maladies réputées contagieuses des abeilles - Art. 13).

La déclaration de transhumance doit contenir les mentions suivantes

- Nom et domicile du propriétaire des ruches ;
- Numéro d'immatriculation NAPI ;
- Département, commune et lieu de provenance et du lieu de destination ;
- Nombre de ruches, reines ou essaims.

- [Télécharger la Notification de déplacement de ruches](#)
- [Adresses des services vétérinaires en Grand Est](#)

Plus d'informations sur les points réglementaires apicole sur [notre page « Réglementation »](#).

Vie du réseau national

ADA France : coordinateur dynamique du réseau

La « tête du réseau » des ADA coordonne les 15 ADA régionales. Son [Rapport d'activité 2020 - ADA France](#) présente les nombreux résultats auxquels nous avons aboutis en 2020, malgré les circonstances liées au Covid.

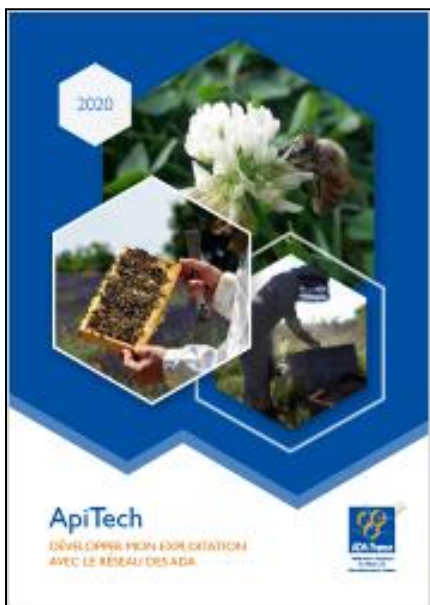
Le réseau révèle un visage dynamique et poursuit son évolution ! Citons quelques exemples :

- La publication d'un nouveau cahier technique ApiTech de 84 pages (voir encadré). Il présente l'essentiels des études et travaux du réseau.
- La poursuite des actions du Fond de Sauvegarde pour les Abeilles, qui a permis de financer 33 projets d'implantation de cultures mellifères.

- La coordination de plusieurs Groupes de Travail nationaux sur les différents projets apicoles actuels.
- Une évolution de l'Assemblée Générale et du séminaire des salariés, qui ont dû se réinventer sous la forme de Webinaire.
- Une communication nationale qui s'étoffe, via Facebook et le site internet ADA France. Concernant les sites des différentes ADA, un projet de remise à niveau et de coordination des sites est en phase de réalisation.

Plus de détails dans le [Rapport d'activité 2020](#) !

9



ApiTech 2020 - Le bulletin technique du réseau des ADA

Ce 2^e numéro d'ApiTech relaye, sur 78 pages, les travaux du réseau national et apporte un éclairage sur des sujets récurrents ou d'actualité : Production, Elevage, Exploitations apicole, Environnement, Varroa ...

Il s'inscrit dans une démarche de développement et de transfert des connaissances utiles à l'évolution des exploitations apicoles.

- Une version papier a été envoyée à chaque adhérents 2020 de l'ADA Grand Est (collège 1 et 2).
- Une version en ligne est disponible gratuitement : [ici](#).
- Le numéro Apitech 2019 est également ligne : [ici](#).

L'ITSAP au service des apiculteurs

L'Institut technique apicole développe des méthodes et des outils répondant aux besoins des apiculteurs. La parution de son [COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS 2019-2020](#) détaille les différents travaux réalisés et en cours de réalisation :

- Organisation de la nouvelle gouvernance de l'ITSAP
- Etude du piégeage de printemps du frelon asiatique
- Etude de la rupture de ponte et du retrait de couvain pour contrôler varroa
- Impact des biocides utilisés en élevage
- Etude technico-économique de la filière apicole
- Recherche de marqueurs génétiques de la résistance à varroa
- Outils cartographiques à destination des apiculteurs
- Et bien d'autres travaux ... qui vous sont détaillés dans ce compte-rendu.





INTERAPI - démarrage du plan de filière apicole

L'interprofession des produits de la ruche, créée en 2018, a mis en place un **accord interprofessionnel** et un **plan de filière**. L'accord interprofessionnel a instauré **une cotisation annuelle, la CVE**, destinées à financer ce plan d'action d'intérêt collectif pour la filière.

Cette cotisation a bien été collectée comme prévu, via les services de la MSA. Les actions du plan de filière ont donc pu débuter.

- INTERAPI recrute un nouveau salarié ([voir site Facebook d'INTERAPI](#))
- [Plus d'information sur INTERAPI et sur les actions du plan de filière](#)
- [FAQ – cotisation volontaire étendue apicole](#)

INTERAPI reste à votre écoute ! Des projets ? des actions que vous aimeriez voir mettre en œuvre par l'Interprofession ? Faites-en part :

- Via les structures membres d'InterApi
- Par mail à construisons@interapi.fr
- Par courrier à l'adresse 97 blv Pereire 75017 PARIS.



10

Articles thématiques

Etat des ruches en sortie d'hiver : enfin une enquête unique

Chaque année, nous réalisons une enquête sur l'état des ruches en sortie de l'hiver, dans la région Grand Est. En parallèle, une enquête nationale était réalisée par les services de l'état, depuis deux ans.

Cette année, ces enquêtes ont été fusionnées en une seule.

Cette fusion est le fruit d'un long travail qui a permis de rassembler les questions techniques de différents organismes, au prix de quelques compromis. Cette réflexion collective a associé aux services de la DGAL : l'ADA Grand Est, l'ADA AURA (Auvergne Rhône Alpes) et le GDSA 12.

Le bilan de cette enquête 2021 vous sera présenté courant de l'été.

Les données anonymisées seront transmises aux organisations apicoles du Grand-Est, pour analyses en local.

Nous n'avons jamais eu autant de participants ! Plus de 2.000 apiculteurs du Grand Est ont participé, soit deux fois plus que l'an passé. Cela correspond à plus d'1/4 des apiculteurs de la région.



Grâce à votre participation, nous pourrons :

- Mesurer les pertes de ruches de façon objective et suivre l'évolution entre les années.
- Situer notre région par rapport à l'échelle nationale et européenne.
- Identifier les facteurs reliés aux fortes pertes, afin de proposer des pistes d'actions pour les minimiser.

Rappelons que cette enquête est reliée aux déclarations annuelles de ruchers sur le site national TELERUCHER : elle est envoyée à tous les apiculteurs ayant déclaré leurs ruches et qui ont accepté d'être contacté par email.

Merci de prendre soin de cocher cette case, lors de vos prochaines déclarations de rucher.

- [Lien vers les précédentes enquêtes : Bilans des pertes de ruches en hiver \(Grand Est\)](#)

Mesurer l'infestation Varroa

De nombreux apiculteurs prennent conscience de l'utilité de « faire le point » sur varroa dès la sortie d'hiver, afin de repérer les ruchers en échec de traitement et d'anticiper les dégâts sur les abeilles. La dynamique des colonies, la durée de vie des abeilles et la capacité de récolte s'en retrouvent ainsi préservées !

Ces auto-évaluations de la charge varroa sont utiles pour tous les apiculteurs et en particulier pour les apiculteurs en Bio car ceux-ci doivent gérer de façon plus fine l'évolution de la charge parasitaire.

Notre site vous détaille l'intégralité de la méthode, afin de permettre à chacun de réaliser ce suivi en toute autonomie.

- Accédez au [Tutoriel et aux explications](#)

L'ADA compte pour vous.

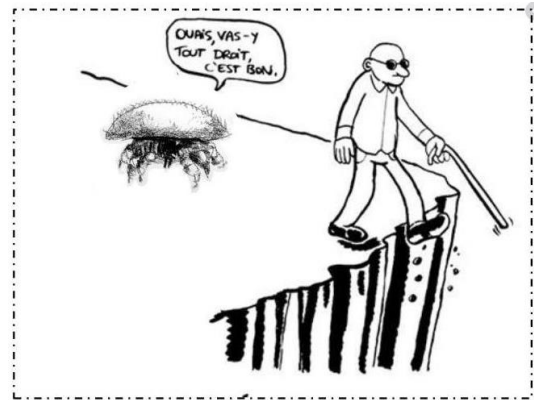
Comme l'an passé, l'ADA Grand Est propose à ses adhérents un service « l'ADA compte pour vous » afin de décharger les apiculteurs professionnels et pluriactifs du travail lié au comptage des varroas.

Les apiculteurs prélèvent 300 abeilles par ruche, à l'occasion de leurs visites (soit : 100 ml d'abeilles par ruche sur 10 ruches par rucher) et l'ADA réalise les comptages par la **méthode du lavage au détergeant**.



Un sachet, un marqueur et un verre doseur jaugé à 100 ml : voici le matériel nécessaire pour prélever les abeilles.

Cette méthode de comptage est plus fiable que les autres (sucre glace, CO₂, etc.) qui ont l'inconvénient de laisser trop de varroa non-détectés.



Ne confiez pas la santé de vos colonies à varroa, Suivez l'infestation sur vos ruchers !

11

Vous réalisez des comptages ? Partagez vos données avec nous.

En centralisant ces données, nous pourrions apporter un intérêt collectif à ces mesures : vous présenter d'une part un état des lieux régional ainsi que d'autre part approfondir l'étude nationale en cours sur l'infestation Varroa.

Cette étude compte à ce jour 60 000 données sur toute la France. Elle vise à mieux comprendre les différences observées entre régions et entre années, ainsi qu'à préciser des « seuil de nuisibilité » précis pour les différentes régions de France.

Champagne-Ardenne : le projet APILUZ

APILUZ est un projet porté par l'association SYMBIOSE en partenariat avec les nombreux acteurs locaux des filières luzerne et apicole.

Concrètement, ce projet consiste à maintenir, dans les parcelles de luzerne, une bande non fauchée de 3 mètres de large lors des coupes successives, afin de fournir aux pollinisateurs des ressources alimentaires pendant la saison de récolte (juin/juillet).

Cette année, le projet APILUZ est généralisé sur toute la Champagne-Ardenne ! Cela représentera près de 567 ha de bandes non fauchées.

Cela impactera directement **plus de 9.818 ruches** rien que pour la Marne. **193 apiculteurs** sont concernés, sans compter la transhumance interne et externe au département qui est très importante sur la luzerne.

Si l'agriculteur y perd en taux de protéines, les apiculteurs et l'environnement y gagne en ressources

Disponibles. Des compensations sont prévues pour les agriculteurs engagés dans cette démarche.

- [Plus d'informations sur le site de SYMBIOSE.](#)



APILUZ permet le maintien de bande de luzerne en fleur pendant l'été.



Piéger le frelon asiatique au printemps : Comment faire ?

L'ITSAP-Institut de l'abeille a réalisé de 2016 à 2020 une étude visant à quantifier l'impact réel du piégeage de printemps sur les colonies de *V. velutina* et à évaluer sa capacité à réguler les populations et la pression de prédation dans les ruchers.

Principaux résultats :

- Compte tenu de l'absence de pièges et d'appâts totalement sélectifs, les pièges pour lutter contre le frelon asiatique ont un plus gros impact sur les insectes que le frelon asiatique lui-même. En conséquence, **il est déconseillé de piéger de manière systématique ; il faut cibler les zones présentant une pression forte du frelon.**

- Dans les zones présentant une pression forte du frelon asiatique, le piégeage des fondatrices au printemps permet de réduire le nombre de nids à **condition qu'il soit répété durant plusieurs printemps successifs** (par exemple, un piégeage répété sans interruption durant 4 années est deux fois plus efficace que lorsqu'il est réalisé seulement sur 3 années).
- Pour une meilleure efficacité, il est préférable de privilégier **un maillage spatial fin et régulier** : par exemple sur une surface de 1 km de rayon autour du rucher à protéger, il faudrait installer 59 pièges répartis avec une distance entre 2 pièges de 350 m.

12

Documents de référence :

- Article ITSAP (Sophie Pointeau - mars 2021) : https://itsap.asso.fr/pages_thematiques/ravageurs-maladies/
- Note technique ITSAP : [Piégeage de fondatrices au printemps](#)
- Fiche technique INTERAPI : [Les bonnes pratiques pour un piégeage de printemps efficace](#)
- Présentation détaillée des moyens de lutte (type de pièges, appâts ...) et de la situation dans la région AURA par le Dr vétérinaire Huguette Jalon et la FRGDS AURA : [Accédez au replay de l'intervention en cliquant ici.](#)
Retrouver la [présentation en format pdf.](#)

Signalez les nids aux référent locaux

La recherche et destruction des nids restent les méthodes de lutte les plus efficaces.

Le signalement généralisé des nids est l'unique solution pour convaincre les pouvoirs publics de mieux financer leur destruction.

Toute détection ou suspicion de détection de nid de frelons asiatiques doit être remonté aux référent locaux en indiquant la localisation précise et en ajoutant si possible des photographies des nids/individus.

Aube	frelonasiatique10@gmail.com
Marne	frelonasiatique51@gmail.com
Ardennes	frelonasiatique08@gmail.com
Haute-Marne	frelonasiatique52@gmail.com
Haut-Rhin	frelonasiatique68@gmail.com
Bas-Rhin	frelonasiatique67@gmail.com
Vosges	frelonasiatique88@gmail.com
Meuse	frelonasiatique55@gmail.com
Meurthe et M.	frelonasiatique54@gmail.com
Moselle	frelonasiatique57@gmail.com

- Fiche [Aide pour identifier le frelon asiatique](#)

Etude de la structure économique de la filière apicole française

Une nouvelle étude sur l'organisation économique de la filière apicole Française est parue en mars 2021 (FranceAgriMer). Elle aborde non seulement la production de miel et le marché de l'import/export, mais aussi les activités d'élevage et de pollinisation. [Retrouvez un 1^{er} bilan de cette étude sur le site ADA France.](#)

Extraits :

- Ces dernières années, on observe une **augmentation sensible de la production et de la disponibilité* du miel français** (*production - exportations + importations).
- La vente directe a connu une augmentation nette** alors que les ventes en hypermarchés et supermarchés ont diminué
- L'élevage représente la deuxième source de revenu** dans les exploitations après la production de miel (avec respectivement 13% et 76% du CA). La génétique la plus répandue étant l'abeille Buckfast/frère Adam.
- L'activité de pollinisation** est en tendance stable, voire en légère croissance, avec un potentiel de surface à polliniser monétisable de plus de 120 000 ha en France. Cependant la demande est inégale selon les régions et variable en fonction des années selon les surfaces cultivées. De plus, elle souffre d'un manque de référencement

Bilan des déclarations de ruchers 2020

Bilan 2020 en Région Grand Est



8 690 apiculteurs
172 773 ruches déclarées

Familiaux (1 à 49 ruches)	Pluriactifs (50 à 199 ruches)	Professionnels (>200 ruches)
8 268	257	165
75 171	24 979	72 623

- A noter**
- 68% des apiculteurs ont moins de 10 ruches
 - Les apiculteurs de métier détiennent près de 40% du cheptel (>200 ruches)
 - 40 exploitations apicoles possèdent plus de 500 ruches

Les déclarations à la hausse en Grand Est

Cette année encore le nombre de déclaration de ruches et d'apiculteurs a augmenté dans la région

Rappel : Le système de déclaration a été mis en place en 2015. L'augmentation constaté est davantage le reflet d'une mise en conformité des apiculteurs vis-à-vis de cette procédure qu'une réelle augmentation des effectifs sur le terrain.

Année	Nombre de ruches	Nombre d'apiculteurs
2015	80 619	4 443
2016	120 520	5 628
2017	126 701	6 201
2018	139 859	6 679
2019	155 373	7 487
2020	172 773 (+17 400)	8 690 (+1 203)

La répartition au sein de la Région

- 5 départements regroupent près de 80% des colonies
- 5 départements ont plus de 1000 apiculteurs : Haut-Rhin, Bas-Rhin, Vosges, Moselle et Meurthe-et-Moselle

Nombre d'apiculteurs par département

Département	Apiculteurs	Colonies
08	423	11 092
51	665	22 080
52	480	7 966
54	379	8 922
55	348	19 552
57	1 011	11 575
88	1 201	20 832
67	1 417	26 662
68	1 433	19 860

■ Amateurs (<50 ruches) ■ Pluriactifs (50 à 199 ruches) ■ Professionnels (>200 ruches)

Rédaction : ADA Grand Est - Source : Déclaration de rucher 2020 Ministère de l'agriculture ; GDS Grand-Est.

Flash' Abeilles : Bulletin d'information de l'ADA Grand Est

Rédaction : Commission « communication » ADA Grand Est

Internet :

- www.adage.adafrance.org
- www.facebook.com/ADAGrandEst/

Equipe technique :

- Amélie Mandel - Coordinatrice, Ressources mellifères - amelie.mandel@adage.adafrance.org - 07 85 48 17 51
- Alexis Ballis - Technicien apicole - alexis.ballis@adage.adafrance.org - 07 89 68 04 38

Avec le partenariat de :

